

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 525

DE LYON

Mardi 22 Novembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSCRITS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
le N°

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS
Lyon et départements limitrophes : 2 fr. 50 par an
Autres départements : 3 fr. 00 par an
Etranger (Union postale) : 3 fr. 50 par an

FAITS DU JOUR

Nous publions de nouveaux documents sur la délation dans la région lyonnaise. Le F. Crescent, professeur au lycée de Lyon, est l'un des principaux délateurs.

M. de Lanessan, député de Lyon, qui occupait une haute situation dans la Franc-Maçonnerie, vient de donner sa démission de cette association.

La Chambre a continué la discussion du budget de l'intérieur.

Le prince Georges de Grèce envoie un mémorandum aux puissances pour l'annexion de la Grèce à la Grèce.

Un violent incident s'est produit aux Assises d'Anancy entre M. Andrieux, capitaine au 4^e dragons, et M. Briand, député, avocat des ouvriers inculpés.

Les Japonais ont tenté un nouveau et vigoureux assaut contre les forts de Port-Arthur.

Un terrible incendie a détruit cinq maisons et fait une douzaine de morts et une cinquantaine de blessés à New-York.

OPINIONS

LE PARDON DES INJURES

Le général Geslin de Bourgogne a plûtôt une mauvaise presse, et l'on ne semble pas avoir, d'aucun côté, apprécié fort la lettre adressée spontanément par lui au ministre de la guerre pour lui dire un bonjour et lui dire que, dans la guerre, on ne se venge pas, on se défend.

Et cependant, pour l'honneur de l'armée, pour l'honneur personnel du général Geslin de Bourgogne, nous ne pouvons pas croire qu'il soit ainsi : le passé militaire du général, la noblesse de son attitude en d'autres circonstances, ne permettent pas de penser qu'il a commis ce qui constituerait une lâcheté coupable. Sa lettre, maladroite et maladroite, procède sans doute d'un sentiment tout autre, très beau et très grand dans son principe, singulièrement dévié dans la pratique : le pardon des injures.

Voilà tantôt un quart de siècle que, libéraux, nous pardonnons aux contempteurs de la liberté, — un quart de siècle que, patriotes, nous pardonnons aux blasphémateurs du drapeau, — un quart de siècle encore que, voyant l'ordre et la propriété menacés, nous pardonnons à ceux qui leur veulent substituer l'anarchie et le collectivisme.

Nous sommes d'éternels résignés, qui croyons avoir tout fait lorsque l'un de nos chefs a élevé contre l'iniquité l'éloquente protestation d'un discours devant une assemblée choisie et bienveillante, et nous sommes aussi d'éternels miséricordieux, que haute la crainte de manquer de charité envers ceux qui nous combattent.

Quel contraste entre leur attitude et la nôtre ! Eux ne nous pardonnent jamais les injures qu'ils nous font, et ils nous haïssent d'autant plus, ils nous traitent avec une énergie d'autant plus grande, qu'ils nous ont déjà infligé plus de coups et des plus douloureux. Ils ont proféré contre nous tant d'insultes, perpétré à notre détriment tant d'odieuses machinations qu'ils sont excités jusqu'à la fureur à nous outrager encore dans nos sentiments et à nous léser encore dans nos intérêts les plus sacrés.

Notre douceur n'a d'autre résultat que de les animer davantage à une lutte dont leur lâcheté sent qu'elle est sans péril. Et pour eux c'est bonheur que de nous frapper à la joue droite, en sachant bien qu'aussitôt nous tendrons la joue gauche.

Leur quiétude est absolue : nous ne nous vengeons jamais. Ils connaissent, par une expérience déjà longue, l'enthousiasme que nous faisons à ceux d'entre eux que l'âge, la fortune et les honneurs poussent à désertir les quotidiennes luttes afin de goûter parmi les hommes d'ordre et de liberté un repos bien gagné en les combattant.

Ils nous ont vus recevoir avec une touchante bienveillance les transfuges qu'ils nous abandonnaient, exalter leurs mérites et, pour peu qu'ils en eussent envie, les mettre à la tête de nos troupes si souvent écrasées par eux en de peu glorieuses rencontres.

Si d'aventure, un rêve les hante de bouleversement et de révolution dans le sens libéral, voire de restauration orléaniste ou bonapartiste, nos adversaires ne s'émouvent point ; n'ont-ils pas le souvenir des grands ancêtres, jacobins devenus marquis, et ne peuvent-ils pas compter sur l'éternelle joberderie qui

NOTES POLITIQUES

Nous nous attaquons et nous maltraitons, nous vexons et nous ruinons. Loin de nous la pensée de leur en vouloir et surtout de nous venger ! Patriotes, libéraux, nous déplorons leurs actes sans doute, mais, par un singulier phénomène, nous distinguons l'acte et l'homme qui le commet ; si nous avons quelque blâme pour le premier, nous gardons envers l'autre une exquise courtoisie, et sommes prêts à exalter son rare mérite, ses insignes talents dans l'instant même où il en use contre nous.

Nous nous battons comme si nous étions hypnotisés par le génie de l'adversaire ; quelques-uns d'entre nous n'ambitionnent rien tant que d'obtenir parfois — au prix de quelques capitulations et de quelques réticences — une demi-approbation ou bien d'ironiques applaudissements : pour nous tous, c'est une joie sans mélange que de découvrir une vertu quelconque, ou l'apparence d'une vertu, chez ceux qui s'acharnent le plus contre tout ce qui est grand, contre tout ce qui est noble, pur et désintéressé dans notre pays.

En toute occasion, nous témoignons que nous ne voulons pas combattre l'homme mais seulement l'idée dont il est le champion. Avec une incroyable naïveté, nous nous laissons prendre aux solennelles déclamations de nos adversaires, nous fabriquons des réalités vivantes et tangibles avec les baurduches qu'ils gonflent à notre intention. Pourtant, derrière ces baurduches — libéralisme, collectivisme, athéisme — il y a des hommes qui les font mouvoir, qui les animent et les poussent contre nous. C'est folie en vérité que de consacrer tout notre effort à percer la baurduche en prenant bien garde d'atteindre son pilote responsable. Est-ce que jamais, dans le camp ennemi, on laisse échapper une occasion de malmenier quelqu'un des nôtres. Est-ce que parlant de la société rêvée par eux pour demain, collectivistes et révolutionnaires hésitent à révéler qu'ils en cimenteront les bases avec le sang de victimes nommément désignées ?

Ce sont des évidences, d'absolues certitudes. Et cependant, il demeure parmi nous le souci premier de ne point rendre coup pour coup, de pardonner le mal qui nous est fait par les individus et d'en rejeter toute la responsabilité sur l'abstraction, sur la baurduche que nos adversaires ont gonflée !

Nous ressemblons à ce personnage d'un vaudeville moderne qui, sans cesse vexé, injurié par un de ses amis, ne sait à chaque outrage nouveau, que se jeter en ses bras et lui crier : Folleville, mon cher Folleville, embrassons-nous !

Voilà à vingt-cinq ans que nous embrassons nos adversaires, que nous baisons avec dévotion la main qui nous frappe. Nous sommes les d'Estournelles de Constant de la politique intérieure, et, jobards comme lui, nous célébrons les bienfaits de la paix dans l'instant où l'ennemi nous poursuit avec vigueur.

Il serait peut-être temps d'en finir avec cette comédie, où nous jouons à perpétuité le rôle peu glorieux de la femme de Sganarelle. La lettre du général Geslin de Bourgogne devrait bien être l'expression dernière d'une méthode tactique qui a trop longtemps prévalu parmi nous. En face de nous il y a l'ennemi, et l'ennemi, ce n'est pas la baurduche, c'est l'être de chair et d'os qui lui donne la vie : marchons droit à l'ennemi et montrons que nous ne sommes point dépourvus de toute vigueur. Renonçons à nous affaiblir devant l'opinion par des louanges inopportunes données à nos adversaires. Comprenons enfin ce qu'est la bataille et acculés maintenant à nos dernières positions définitives, cessons de présenter le dos et tenons tête. Si nous succombons, nous n'aurons pas du moins la honte de n'avoir reçu de blessures que par derrière.

Mais il ne tient qu'à nous de ne pas succomber ; si seulement nous voulons employer un peu les procédés tactiques de l'ennemi, si nous consentons à comprendre cette vérité de sens commun, qu'on ne fait pas une omelette sans casser des œufs et qu'on ne gagne pas une bataille sans démolir le plus grand nombre possible d'agresseurs, nous aurons tôt fait de mettre en déroute des gens qui ne sont forts que de notre inertie, enveloppés des voiles d'une incorrigible mansuétude.

Le pardon des injures ! c'est très bien pour le lendemain de la victoire. Mais nous n'en sommes pas là.

Dans la lutte aucun quartier : alors que les questions en jeu sont absolument vitales pour la patrie, pour la conscience, pour la société et pour la République, nous devons exiger que l'on soit avec nous ou contre nous, tant pis pour qui se déclarera contre nous !

Je me tourne vers vous mon général, qui venez d'attrister vos amis par cette lettre si peu opportune au désorganisateur de l'armée nationale, et je vous adjure de reconnaître que, dans la vie civile comme dans celle des camps, il faut ne jamais consentir à l'adversaire une concession quelconque. La feriez-vous seulement au fond du cœur, vous auriez tort, car vous affaibliriez votre propre élan. Du moins, ne la faites jamais en public, car vous démoralisez vos troupes, et un chef qui démoralise ses troupes est traître à son devoir.

Joseph DENAIS-DARNAYS.

LA DÉLATION À LYON

Nous voulons parler de la façon dont nos confrères de la presse ministérielle apprécient les abominables pratiques de délation dévolues par M. Guyot de Villeneuve et fétées par tout ce que le pays compte de sain et d'honnête — sans distinction de parti.

Naturellement, le Progrès approuve l'œuvre infâme. La délation, ça le connaît. C'est l'une des habitudes de la maison de dénoncer les fonctionnaires indépendants, lors même que ces fonctionnaires sont des républicains au-dessus de tout soupçon.

Or donc, le Progrès de ce matin glorifie les Vadecard et les Molin et — usant d'impudence — il reprend à son compte les fâcheuses paroles de M. Vadecard, l'homme de la loge « Le Val d'Amour », à Dôle, et il demande que le ministre de la guerre sévise contre les officiers indignement mouchardés.

N'est-ce pas un comble ? Le Progrès a des raisons d'une délicieuse ironie pour motiver l'œuvre de délation. « Personne jusqu'à présent, dit-il, n'a pu s'inscrire en faux contre les appréciations formulées par les correspondants de M. Vadecard. Alors de quoi peuvent se plaindre les officiers visés ? »

Voilà un officier qu'un Crescent ou qu'un Vernier quelconque dénonce, d'après des apparences trompeuses, d'après des oui-dire, comme étant un officier, un réactionnaire ; cet officier a sa carrière brisée, son avancement compromis, à cause de la délation anonyme de ce mouchard, délation souvent folle et mensongère, et cet officier n'a pas le droit de se plaindre ?

Voici un lieutenant qui aura assisté à la première communion de sa sœur ; dénoncé par une casserole, il sera catalogué comme « clérical », et sa carrière sera brisée ! Ce lieutenant n'a pas le droit — et l'ajoutera le devoir — de mettre sa main sur la figure du dénonciateur ?

Le Progrès pousse l'impudence jusqu'au cynisme. On pourrait lui offrir, par sous-entente, une casserole d'honneur, bien étamée, bien reluisante, qu'il placerait au faite de son hôtel démocratique. Ça serait l'emblème de la maison.

La tenue du Lyon républicain, le frère ennemi du Progrès est plus prudent. Excepté le sieur Sentupéry, que nul ne s'attendrait à voir prendre part à la casserolage, on professe, au Lyon, une certaine pudeur. Je trouve même dans le Lyon républicain de ce matin, une excellente réponse aux arguties de Sentupéry :

Dans la société, on l'appelle mouchard. C'est toujours le même type, également honni et méprisé. Justement parce qu'il diffame ou calomnie lâchement, en anonyme, par derrière. Beaucoup font ce métier-là, qui pour se faire valoir, qui par convoitise, qui par naïveté ou par jalousie ; aucun gratuitement. Il y a toujours une récompense espérée ou immédiate, une satisfaction quelconque.

La preuve qu'il n'a conscience de leur mauvaise action et du déshonneur qu'ils encourrent par la précaution qu'ils prennent toujours pour que leur rôle ne soit pas divulgué. Et cependant, il en fait de ces égoïstes, parce que dans toute société, dans tous les grands services sociaux, il faut une police, paraît-il. Et sans mouchards qui le renseignent, pas de police.

En ces derniers temps, il a été fait quelques efforts pour réhabiliter, voir pour exalter la profession. On a platé le zèle et le dévouement de ces serviteurs de la chose publique.

Je ne crois pas que ça prenne. En France, pour avoir eu affaire à tous les genres de tyrannie qui en usent, nous n'aimons pas ça. Et si je le sers de cette manière, la chose publique, je tâcherai qu'on n'en sût rien, bien moins encore en flatterais-je.

La dernière chose que nous ayons à perdre en ce monde, c'est le sens moral. C'est signé : Maître Jacques. Bravo, Maître Jacques ! — Camille DUCOUR.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MUTUALITÉ

Paris, 21 novembre.

Le conseil supérieur de la mutualité a tenu ce matin, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Lourties, la première séance de sa deuxième session de 1904.

Il a émis le vœu d'être réuni en session extraordinaire dans le courant du mois de février 1905 pour étudier les modifications qui ont fait l'objet d'un rapport de M. Lourties au nom de la section permanente.

Après s'être occupé de la question de la subvention à attribuer aux versements faits sur les livrets individuels, le conseil a entendu les déclarations de M. Cabaret, représentant du ministère de l'agriculture, relatives au développement des institutions mutualistes dans les milieux agricoles. M. Cabaret a constaté que la mutualité est très en faveur au ministère de l'agriculture qui ne cesse de la promouvoir. Puis le conseil supérieur a examiné successivement différents vœux figurant à son ordre du jour.

L'AFFAIRE LEPÈRE

Paris, 21 novembre.

La Patrie annonce que le bruit court, au Palais, que M. Barr, chargé de l'instruction de l'affaire Lepère, aurait demandé à être déchargé de cette affaire, parce que ce magistrat ne peut parvenir à recueillir les informations nécessaires à la marche régulière de son enquête.

Ceci nous charmerait, dit notre confrère, si

L'INCIDENT THALAMAS

Paris, 21 novembre.

L'enquête ordonnée par le ministre de l'instruction publique sur les propos qu'aurait prononcés dans sa classe M. Thalamas, professeur d'histoire et de géographie, s'est ouverte ce matin, dans le lycée même.

Les deux inspecteurs d'Académie désignés par le vice-recteur d'Académie et assistés du proviseur du lycée, M. Blanchet, ont commencé d'abord l'audition de tous les élèves, sans exception, de la classe de M. Thalamas. Cette audition s'est continuée cet après-midi. L'enquête, croit-on, sera close dans un ou deux jours.

LA DISTRIBUTION À LA CHAMBRE

Paris, 21 novembre.

On a distribué aujourd'hui à la Chambre le rapport de M. Paul Beauregard sur les chemins de fer de l'Etat, dont les premiers nous avons donné la conclusion, ainsi qu'une proposition de loi de M. M. Viollette, Aubry, Bégou, Baudouin, Le Roy, Thomassin et Trouin, tendant à modifier l'article 442 du tarif général des douanes (table d'orientation).

Voici l'article unique de cette proposition : « L'article 442 du tarif général des douanes est ainsi modifié : Tapis persans, indiens, turcs, imitations, de quelque provenance qu'ils soient, à point noué ou enroulé ou imitations, 0 fr. 80 les mille points ou fraction de mille points au mètre carré ».

M. Escayrac présente également une proposition de loi tendant à assimiler le sucre au vin en ce qui concerne les formalités à la circulation.

Conseil supérieur du Travail

Paris, 21 novembre.

Le conseil supérieur du travail a pour suivi ce matin l'examen du projet de texte de loi sur le repos hebdomadaire. Il a adopté l'amendement suivant, présenté par MM. Briat, Tournon et Strauss :

Des décrets rendus en la forme de règlement d'administration publique, après avis de la commission permanente du conseil supérieur du travail, détermineront les professions ou les catégories d'ouvriers et employés des deux sexes dans lesquelles le repos hebdomadaire pourra être organisé par roulement.

La commission permanente du conseil supérieur du travail devra entendre les intéressés chaque fois qu'une demande lui sera adressée.

Un amendement de M. Raoul Jay, tendant à soumettre les exceptions admises par le règlement d'administration publique à une consultation par scrutin des ouvriers et des patrons intéressés, est repoussé par 32 voix contre 9.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Dans la Franc-Maçonnerie

Paris, 21 novembre.

M. de Lanessan, ancien ministre de la marine, qui occupait comme on sait un très haut grade dans la franc-maçonnerie, mais qui a publié des articles contre divers actes du cabinet et tout récemment contre la délation, vient d'adresser au Grand-Orient sa démission de membre de cette association.

Ayant reçu du conseil de l'ordre un blâme au sujet de son attitude politique, M. de Lanessan a répondu que, dans les circonstances actuelles, sa façon de concevoir et de défendre la République différait trop profondément de celle qui semble prévaloir actuellement dans la franc-maçonnerie pour qu'il eût pu se résigner à rester franc-maçon.

Le Cas du F. Gaumand

Paris, 21 novembre.

M. Gaumand, professeur au lycée de Gap, qui avait été mis en cause par M. Grosjean, au cours de son interpellation relative à la délation dans l'armée et qui, à raison de son attitude, s'était vu infliger un blâme et envoyer en disgrâce au lycée de Tournon par le ministre de l'instruction publique, vient d'adresser à M. Chaumié une demande de mise à la retraite proportionnelle.

M. Chaumié n'a pas encore statué sur la demande que lui a fait parvenir son subordonné.

UN DÉJEUNER À L'ÉLYSÉE

Paris, 21 novembre.

Le président de la République et Mme Loubet ont offert ce matin un déjeuner en l'honneur du prince Georges de Grèce.

Mme Loubet avait à sa droite le prince Georges et à sa gauche le comte Forlielli, ambassadeur d'Italie. Le président de la République avait à sa droite Mme la comtesse Forlielli et à sa gauche Mme Combes.

Étaient invités à ce déjeuner : M. Combes, président du conseil des ministres ; le ministre des affaires étrangères et M. Delcassé, le capitaine de frégate Lambris, aide de camp du prince de Grèce ; M. Delyannis, ministre de Grèce, et Mme Delyannis, ainsi que le haut personnel de l'ambassade.

UN DOCUMENT INÉDIT

Un mémorandum du prince Georges de Grèce sur le rattachement de la Crète à la Grèce.

Paris, 21 novembre.

On sait que le prince Georges de Grèce s'est entremis auprès des gouvernements des grandes puissances pour préparer l'union de la Crète à la Grèce. A l'appui des arguments qu'il a fait valoir, le prince a remis à chacun des ministres qu'il a vus un mémorandum résumant l'état actuel de la question et l'opinion du haut commissaire.

Dans ce document, le prince s'exprime ainsi :

Je me suis demandé ce qui pourrait arriver

si les puissances repoussaient l'union de l'île avec la Grèce, le découragement et le mécontentement succéderaient à l'espoir et à la joie patriotique qui régnent dans tous les cœurs. La démolition trouverait un terrain propice pour se donner libre carrière, et le peuple, agité et inquiet de son avenir serait trop disposé à écouter les conseils imprudents et à se prêter aux excitations des meneurs.

Des réunions se tiennent sur tous les points de l'île. Des démonstrations et peut-être des révoltes viendraient troubler l'ordre exemplaire et la tranquillité qui existent actuellement.

Mais le temps passe et les Crétois, qui se sont montrés si calmes et qui ont fait tant de progrès, sentent qu'ils étaient par l'espoir de voir le rêve national pour lequel tant de sacrifices ont été faits réalisés, sont gagnés par l'impatience et l'état des esprits en Crète est tellement surexcité que de nouveaux maux menacent le pauvre pays tellement éprouvé dans le passé.

Si les votes émis le 6/19 août par la population chrétienne dans toutes les provinces de l'île, par lesquels elles me chargent d'implore de sa part les grandes puissances de ne plus retarder l'union de l'île avec la mère patrie, étaient une fois encore repoussés, je croirais faillir à mon devoir envers les grandes puissances et le peuple crétois.

Si je ne répétais ce que j'ai déjà exposé dans mon premier mémorandum, que pour éviter des difficultés toujours croissantes et qui deviendraient bientôt insurmontables, il n'y a qu'une seule solution : l'union de l'île à la Grèce.

C'est la solution que les grandes puissances ont fait entrevoir aux Crétois, en confiant à un prince de la famille royale de Grèce le mandat de haut commissaire en Crète.

C'est la seule solution à laquelle le peuple crétois aspire, la seule qu'il demande, la seule qui lui impose des grandes puissances qui, après l'avoir donné la liberté, ne voudront pas le voir plongé de nouveau dans le désordre les interminables dissensions et les maux du passé.

LA DÉLATION À LYON ET DANS LA RÉGION

Le F. Crescent

Nous avons déjà signalé, parmi les casseroliers, le sieur Crescent, professeur au lycée Ampère, à Lyon, l'un des gros bonnets de la Franc-Maçonnerie, et l'une des nullités les plus notoires de notre lycée.

Voici que les dossiers de M. Guyot de Villeneuve nous montrent à nouveau le F. Crescent dans l'œuvre de délation :

Au mois d'octobre 1901, le capitaine Molin envoyait à M. Vadecard, au G. O., une longue liste d'officiers d'infanterie, lui demandant instamment, de la part du général (lisez : le général André, ministre de la guerre), de hâter l'arrivée des renseignements sur ces officiers, qui tous figuraient au tableau d'avancement.

Dans la liste publiée, nous relevons un certain nombre de noms d'officiers appartenant à la région lyonnaise.

En même temps que leurs noms, nous publions les noms des délateurs. Ces noms ont été ajoutés au Grand-Orient sur la liste envoyée par le capitaine Molin. Ils précèdent dans notre liste les noms des officiers.

Capitaines d'infanterie : (Crescent). — Lauss, état-major du 14^e corps, Lyon. (Crescent). — Coste, 99^e régiment, Bourgoin. (Crescent). — Garry, 2^e zouaves, école de tir, camp de la Valbonne. (Julien). — Proal, 2^e bataillon de chasseurs, Villefranche.

Lieutenants-colonels d'infanterie : (Crescent). — Bonnet, 98^e régiment, Roanne. (Berthaut). — Bazin, 2^e bataillon. (Schweizer). — Mercier, 14^e Grenoble. (Richard). — Marc, 58^e Chalon-sur-Saône.

F. Schwere, 33^e de l'ordre maçonnique, est né à Grenoble. Ce Richard est le maire de Chalon-sur-Saône, qui emploie ses heures à casseroler. Ses administrés doivent être fiers. Ils pourront lui offrir, au 1^{er} janvier, une casserole d'honneur. Quant au F. Crescent, M. Chaumié ferait bien de lui offrir... la porte de l'Affaire Ampère.

L'Affaire du 158

Le Gaulois de ce matin affirme que le dossier de l'affaire du 158^e est parvenu à Paris et qu'il sera incessamment soumis à l'appréciation suprême du ministre de la guerre, lequel, après avoir reçu dans la matinée le grand-chancelier de la Légion d'honneur, avec lequel il s'est vraisemblablement entretenu de la lettre de M. Guyot de Villeneuve, est parti pour Chatou où il a passé la journée d'hier et a dû par suite ajourner à aujourd'hui l'examen des pièces de l'affaire.

Il paraît probable, ajoute le Gaulois, que M. Berteaux donnera une sanction à ce grave incident, en adoptant l'une des deux mesures proposées par le général de Lacroix : réunion d'un conseil d'enquête, ou mutation d'office infligée aux deux officiers. L'effervescence très marquée qui règne parmi les officiers du 158^e commande une décision rapide ; elle ne tardera certainement pas à être prise par le chef de l'armée.

D'autre part, les amis du ministère ne manquent pas de représenter comme un suppôt de la réaction, du cléricalisme et de la congrégation le général de Lacroix, gouverneur militaire de Lyon, qui vient de demander à M. Berteaux de déférer à un conseil d'enquête le capitaine Angelvin et le lieutenant Trémeau. Or, tout le monde sait que le général de Lacroix est protestant.

L'AFFAIRE DU « LIBAN »

Paris, 21 novembre.

Le procès en responsabilité civile pour la perte du Liban viendra devant le tribunal les 7, 8 et 9 décembre prochain.

M. Decori, du barreau de Paris, soutiendra les intérêts des familles des victimes. M. Jouve soutiendra les intérêts de la Compagnie Fraissinet.

Des dommages-intérêts, qui valent de 10.000 à 40.000 francs, sont réclamés à la Compagnie et au commandant Lacotte. Mme Bianchi demande 40.000 francs pour la perte de ses enfants.

LA CHAMBRE

Paris, 21 novembre.

La séance est ouverte à deux heures et quart, sous la présidence de M. Brisson.

LA DÉLATION

A propos du procès-verbal, M. Gauthier de Clagny soulève un incident. M. Laferrère lui avait répondu, à un moment donné, d'après le compte-rendu officiel de la séance de samedi dernier : « La vraie délation, la voilà ! »

M. Gauthier de Clagny : « La vraie délation, la voilà ! » dit-il. Alors, vous apporterez la définition de l'acte de délation et vous nous direz quelle délation vous préférez, de celle qui s'étale au grand jour de la tribune, ou de l'autre, anonyme et ignominieuse, dont vous loges gardent le secret. (Vifs applaudissements à droite et à gauche.)

M. Laferrère : Je demande à répondre. Je qualifie acte de délation l'acte de celui qui apporte à la tribune des renseignements confidentiels qui m'étaient adressés et qui ne devaient aller qu'à son seul ministre qui les avait demandés, après les avoir sérieusement contrôlés. Quant à mon interruption, elle n'avait rien de personnel.

M. Gauthier de Clagny : Un mot. M. Laferrère ne veut pas que vous ayez dit, l'en remercie. Quant à sa théorie de la délation, je le prie de se mettre d'accord avec M. le président du conseil. L'un l'approuve, l'autre la bâime.

L'incident est clos.

On vote à mains levées, à l'unanimité, sur la proposition de M. Georges Berry, la suspension des poursuites contre le colonel Rousset, cité à comparaître devant le tribunal de Verdun.

On adopte successivement plusieurs projets de loi d'intérêt local, dont l'un tend à autoriser la ville de Paris à modifier l'affectation du reliquat de l'emprunt de 1894-1896.

LE BUDGET DE 1905

BUDGET DE L'INTERIEUR

On reprend la discussion du budget de l'intérieur.

M. Gony à la parole sur le chapitre 18, relatif aux sociétés de secours mutuels. Après une discussion entre l'orateur et M. Harquet, directeur de la Mutualité, les chapitres relatifs aux sociétés de secours mutuels sont adoptés.

Sur les chapitres qui ont trait au personnel des préfectures et des sous-préfectures, M. Grosjean rappelle les déclarations faites samedi par le président du conseil et donne lecture de plusieurs lettres d'instituteurs qui ont été sollicités de fournir des renseignements sur ces officiers :

« C'est la délation partout ! » dit M. Grosjean en terminant.

L'extrême gauche manifeste son impatience de voir cette question dangereuse soulevée à chaque instant.

M. le président du conseil ne répond pas. M. Perroche soulève un autre chapitre, en contact avec humour différents passages, auxquels se complaisent certains sous-préfets.

A l'extrême gauche, ce ne sont que protestations, clameurs et claquements de pupitres.

M. Perroche : Dans un entretien particulier, vous avez semblé blâmer ces excès de zèle administratif. Si je vous rappelle ces griefs, c'est pour vous donner l'occasion de déclarer publiquement que vous sous-préfets obéirez dorénavant à vos directeurs.

M. Combes, président du conseil : Vous nous avez raconté des cas d'espèce. Ces histoires de gardes champêtres prouvent l'intégrité des propriétaires qui ne permettent qu'à des gens bien pensants de chasser chez eux. (Rires et applaudissements à l'extrême gauche.)

Les chapitres 20 à 3

le représentant, est un pays fermement républicain, mais combien pauvre !

M. Erville Morlot, rapporteur, s'oppose au projet de résolution, qui est repoussé par 377 voix contre 201.

Après trois heures de discussion, le chapitre est adopté.

Entre temps on vote un crédit supplémentaire de 1.300.000 francs pour la fabrication des poudres de guerre.

On adopte sans débats les articles 36 à 50.

An chapitre 51 (contribution de l'Etat aux pensions constituées par les départements et les communes en faveur des vieillards) M. Joseph Bission constate que les crédits votés ne sont jamais complètement employés.

M. Combes. — L'application de la loi sur l'assistance obligatoire entraînerait une dépense de 24 millions par an.

Les chapitres jusqu'à 57 inclus sont adoptés.

Les chapitres de 58 à 61 sont adoptés sans débats.

Au sujet du chapitre 62 (traitements des commissaires de police), M. Syveton dépose un amendement tendant à une réduction de 10.000 francs visant la police spéciale.

M. Spronck prend à son compte cet amendement. Il le rend à ce propos l'arrestation de l'avocat Nollhauf à la frontière d'Espagne par un commissaire spécial.

Un nombre considérable de faits analogues se produisent à la frontière dans les mêmes conditions.

M. Spronck cite, parmi les personnes ainsi molestées, M. et Mlle Bariller, M. Casimir-Perrier et M. Freychet.

On a arrêté aussi un député, M. Théodore Denis, avec un de ses amis.

M. Spronck. — Le gouvernement craint un mouvement de M. Droulede.

L'orateur constate le grand nombre de commissaires installés sur la frontière d'Espagne, sans compter les cinquante chargés de surveiller M. Droulede.

M. Spronck. — M. Droulede a été acquitté par les tribunaux espagnols pour avoir rossé un de ses policiers (applaudissements à droite).

L'orateur ajoute qu'à défaut du président du Conseil, il y a au ministère de l'Intérieur un secrétaire général auquel il serait bon de rappeler que les amis de Victor Hugo pouvaient librement aller le voir à Jersey, et que Boulanger n'était pas surveillé à Bruxelles comme Droulede à Saint-Sébastien.

M. Spronck demande à l'extrême-gauche de voter son amendement.

M. Combes. — La commission d'enquête a déclaré les faits exagérés, mais j'ai fait faire une enquête par le préfet de Pau et j'ai acquis la conviction que le commissaire était conduit d'une façon aussi grossière qu'incorrecte.

J'ai supprimé deux des commissaires de la frontière. J'ai sévi contre quelques-uns et croit avoir donné satisfaction à la Chambre (applaudissements à gauche).

J'ai oublié de dire que je repoussais la réduction de 10.000 fr. la commission ayant déjà diminué le chiffre du chapitre de 100.000 fr.

M. Spronck retire son amendement.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

L'IMPOT SUR LE REVENU

M. Combes accepte la proposition Magnaudé de mettre à la tête de l'ordre du jour de lundi prochain la discussion de l'impôt sur le revenu. M. Rouvier étant en état d'y venir.

M. Merlou, président de la commission des réformes financières s'y oppose, car M. Rouvier a l'intention de s'entendre avec la commission.

M. Magnaudé : c'est un nouveau subterfuge ! (Applaudissements à gauche).

M. Doumer : C'est étonnant que M. Combes et M. Merlou ne soient pas d'accord et c'est un spectacle surprenant de voir le président du Conseil se mettre en travers de la discussion du budget alors que le ministre des finances est d'un avis opposé. (Rires, applaudissements à droite et au centre).

M. Combes : Je n'ai jamais varié sur l'impôt sur le revenu et je me suis toujours montré disposé à discuter cette réforme.

C'est la fatigue qui a empêché la discussion, l'opposition me le reproche par la bouche de son président du Conseil. (Rires).

Le président du Conseil de demain ! (Nouveaux rires).

M. Doumer : J'essaie de bien remplir les fonctions qui me sont confiées.

M. Combes : Il n'y a incohérence que dans l'attitude du président de la commission du budget. (Agitation).

Si la commission avait accepté le texte du gouvernement sur l'impôt sur le revenu la Chambre l'aurait très rapidement voté.

La commission est responsable. En réalité, je n'ai jamais eu l'intention de la priver, je me suis borné à vous rappeler les paroles du ministre des finances en vous faisant savoir qu'il croyait être en état de venir à la Chambre lundi prochain.

La proposition de M. Magnaudé mettant en tête de l'ordre du jour de lundi l'ouverture de la discussion du projet de l'impôt sur le revenu est adoptée par 439 voix contre 61.

La séance est levée à 7 heures 30. La prochaine séance aura lieu demain à 2 heures.

L'ARSENAL DE TOULON

Paris, 21 novembre.

On n'envisage pas sans inquiétude, dans les milieux maritimes, l'avenir de nos arsenaux et de nos grands établissements de constructions navales.

Le travail fait défaut partout. A deux reprises différentes et tout récemment, cette situation lamentable a été signalée au ministre par les chefs de services responsables, mais ces rapports ont eu le sort du

dossier Ker morvan. M. Pelletan, s'il ne les égaré pas, ne les lit pas.

Pour ne citer que le seul port de Toulon, les 5.000 ouvriers qui y sont employés sont uniquement occupés en ce moment à la construction de quelques sous-marins et à de menues réparations de torpilleurs.

C'est plutôt insuffisant pour notre premier arsenal maritime; et sait-on combien d'heures de travail se réduit à Toulon la fameuse journée de huit heures instituée par M. Pelletan ? A peine trois heures.

Ce chiffre résulte de relevés très exacts et de constatations faites à l'arsenal même, consignés dans un rapport et adressés à M. Pelletan.

Mais qu'est-ce que cela peut bien faire à M. Pelletan, que les arsenaux perdent et que les ouvriers restent inactifs, puisqu'il couvre de sa haute autorité et met à l'abri de poursuites ces mêmes ouvriers, alors qu'ils incendient les arsenaux ?

TERrible INCENDIE A NEW-YORK

Cinq maisons détruites. — Douze morts et cinquante blessés.

New-York, 21 novembre.

Le feu a pris hier matin à Brooklyn, dans la cave d'une maison de trois étages et a gagné quatre maisons voisines.

Les locataires de ces quatre maisons ont réussi à se sauver, mais dans la première on a trouvé 12 cadavres. La plupart des locataires étaient des ouvriers italiens.

Il y a plus de 50 blessés.

L'AGITATION OUVRIERE

Reprise partielle du Travail à Lorient

Lorient, 21 novembre.

Une forte fraction des ouvriers grévistes des poudreries de la marine a repris le travail ce matin.

Des gendarmes assurent la liberté du travail.

Contrairement aux premiers bruits qui avaient couru, le ministre de la marine, dans une nouvelle dépêche encore plus énergique que la précédente, a fait connaître aux grévistes, par l'intermédiaire du vice-amiral Meilchet, que, s'ils persistaient à ne pas reprendre le travail aujourd'hui, il leur donnerait l'ordre de les licencier.

Le ministre ne parle plus maintenant d'accorder des suppléments, c'est la mise en demeure catégorique.

Néanmoins, les grévistes, convoqués à la Bourse du travail, ont voté la continuation de la grève à 10 voix de majorité. On s'attend à de graves incidents.

A Brest, une réunion à laquelle assistaient trois mille ouvriers, s'est terminée par un ordre du jour approuvant les artificiers du port de Lorient et priant la déclaration pie-chait de la grève à Brest, si les camarades lorientais n'obtiennent pas satisfaction.

Grève de Vermicelliers à Valence

Valence, 21 novembre.

Environ cent cinquante ouvriers et ouvrières de l'usine de vermicelliers de Valence se sont mis en grève aujourd'hui.

Ils réclament 0 fr. 50 de plus par jour.

Les Désordres du Havre

Le Havre, 21 novembre.

Ce matin, l'entreprise de camionnage Vincent avait fait sortir une vingtaine de charrettes, avec chevaux et tombereaux. Ils étaient escortés de gendarmes lorsque, rue Jean-Jacques-Rousseau, 300 grévistes ont accourus et ont assailli chevaux et charrettes à coups de pierres.

Plusieurs charrettes ont été blessées. Les grévistes sont restés maîtres de la place. Les chevaux et tombereaux ont dû rentrer à l'écurie.

Le Drame de Cluses

DEVANT LES ASSISES

Septième journée

L'audience du soir. — Les témoins à décharge. — Le capitaine Andrieux. — Violent incident

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

AUDIENCE DU SOIR

Anney, 21 novembre.

Il n'y a pas eu d'audience ce matin. L'audience est ouverte à une heure. Le défilé des témoins continue.

Efrancey, qui est co-accusé avec l'usine Creteux, et qui fut ouvrier pendant trente-deux ans, parle des excellentes relations qu'il a toujours eues avec les patrons et les ouvriers. M. Creteux, père, dit-il, était un peu dur, c'est vrai ; mais il était surtout charitable. Il ajouta que les patrons de l'usine recevaient souvent des lettres de menaces.

Le gendarme Duperron, qui dépose ensuite, déclare qu'il a entendu clairement des cris de mort et des bris de vitres avant les coups de feu. Il a également vu le prévenu Lacroix avec une hache. Cette déposition produit une grande impression sur l'assistance.

Un autre gendarme, Boyer, vient faire une déposition identique à celle qui précède.

Les brigadiers Brun et Gaillard et les

gendarmes Deletré et Godeman s'avancent eux aussi à la barre des témoins. Ils témoignent à peu près tous dans le même sens et affirment sous la foi du serment que des pierres ont été lancées et que des cris de mort ont été proférés contre les Creteux avant que ceux-ci se décidassent aux coups de feu.

Ces divers témoignages des agents de l'autorité semblent faire perdre un peu de leur assurance aux inculpés qui pressentent l'écroulement des arguments invoqués pour leur défense.

Le défilé des témoins continue.

LE LIEUTENANT ANDRIEUX. — VIOLENT INCIDENT

C'est le tour du lieutenant Andrieux, du 4 dragons, qui le 3 octobre dernier, protégea à Cluses, l'arrivée et le départ de Creteux père, venu pour affaires.

L'officier était à la tête de cinquante dragons. Les grévistes criaient : à mort ! et essayaient de faire déserteur les cavaliers.

La déclaration du lieutenant Andrieux provoque à cet instant un violent incident, surtout lorsqu'il affirme que les grévistes joléraient aux cris de : A mort ! ceux de : A bas l'armée ! et menaçaient les soldats.

Cette affirmation, faite sur un ton très ferme, a le don d'émeuver singulièrement M. Briand qui, se levant, accuse nettement l'officier d'avoir manqué de sang-froid en cette circonstance difficile.

Le lieutenant, qui se tenait du côté de l'avocat, a répondu vivement :

« Nous verrons quand vous voudrez, Monsieur, si je manque de sang-froid. Mes hommes, fort honnêtement, étaient d'une tout autre trempe que les individus qui se trouvaient là. D'ailleurs, je sais ce que je dis, et n'ai aucune observation à recevoir des avocats.

L'altercation entre le lieutenant Andrieux et M. Briand se poursuit au milieu d'un tumulte indescriptible. Les accusés sont consternés, la foule est houleuse, la cour est sur des charbons ardents. Ce n'est qu'avec une peine extrême que le président parvient à rétablir un peu le calme dans l'auditoire.

Retirez-vous ! dit le magistrat au témoin.

Le lieutenant quitte la barre des témoins en criant d'une voix ferme : « J'aime mieux ça ». Puis, il se retire, non sans jeter sur M. Briand un regard chargé de colère.

On commente dans la salle cet incident, et d'après tout ce qu'il vient de se passer, bien y avoir plus tard échange de témoins entre l'avocat socialiste et l'officier du 4 dragons, dont la déposition modifie étrangement les plans de la défense.

On continue ensuite l'audition des témoins. Un grand nombre de personnes ayant eu des relations commerciales avec les Creteux viennent dire qu'elles furent excellentes.

C'est Louis Gay, à Thônes ; Huth Joseph, Bachel, ancien maître de Mont-Servonnax, qui ajoute que le manque de travail seul a obligé les Creteux au raval des ouvriers.

Claude Buchet, Corbet, Pion, Gérard, Louis Cordier, Bourbail, adjoint au maire d'Arache.

Le ressort de toutes ces dépositions que les Creteux étaient très estimés et que la terreur régnait vraiment à Cluses. Un autre, Auguste Plohier, a entendu dire que le 18, à 4 heures, il devait y avoir une manifestation. Il a vu les armes et il explique les souffrances des Creteux.

Victor Faure fait la même déposition. Tous deux affirment que les grévistes criaient : A mort !

La déposition de l'ancien soldat Renaz, qui devait être de garde à l'usine au moment du drame, soulève un incident. M. David dit que ce témoin n'était pas devant l'usine, le témoin affirme que oui.

Le capitaine David, rappelé, dit qu'il n'a pas vu. On est en plein mystère ; les deux soldats s'embrassent.

Dans le long défilé des témoins qui déposent en faveur des Creteux, à noter Donat qui affirme avoir porté une lettre signée Baud à Michel Creteux.

Un incident se produit à propos de la déposition de M. Ernest Dancoet, maire actuel de Cluses, qui affirme avec force que la terreur régnait à Cluses avant le 18 juillet et qu'elle y régnait encore actuellement. Il a même dernièrement demandé de nouvelles troupes.

Le président. — Pourquoi ?

M. Dancoet. — Parce que la terreur règne toujours.

Jamais, ni lui, ni son adjoint n'ont demandé le retrait des troupes ; il a laissé juger les autorités militaires, et il donne au président une affiche de la municipalité dégageant sa responsabilité en cas de troubles.

M. Briand reproche vivement au témoin d'avoir donné de mauvais renseignements sur les ouvriers.

Le témoin. — Je les ai donnés en mon âme et conscience : c'est mon affaire.

La déposition de Dancoet produit une vive émotion.

On rappelle le soldat Moussaud qui déclare n'avoir pas vu dehors le soldat Renaz. Tout cela est bien étrange !

M. Breton, usinier à Cluses, a failli lui aussi être pillé par les grévistes qui sont partis devant le revolver de son fils.

David prétend que les ouvriers faisaient les démarches diplomatiques. (Murmures).

M. Donat Cattin, autre usinier de Cluses, parle de la terreur et des menaces de mort : on n'osait pas sortir la nuit, c'est l'impression qui se dégage de cette audience.

Le témoin Fenardent soulève un grave incident ; il dit que le maire de Scionzier,

avait, le 18 juillet, averti M. Maury, commissaire de police à Cluses, par téléphone, que l'usine devait être prise d'assaut à 3 heures ; cela en présence de témoins (Sensation).

M. Maury est rappelé. Il dit qu'au contraire, M. Lacroix, maire de Scionzier, lui a téléphoné d'être tranquille, que les grévistes de sa commune étaient occupés aux champs.

Fenardent affirme avoir entendu le maire devant Constat, entrepreneur.

Constat est appelé à son tour. Il confirme le témoignage de Fenardent. Le maire de Scionzier lui a dit, il y a quinze jours, avoir averti M. Maury du danger (Emotion dans la salle).

On décide à entendre demain M. Lacroix, maire de Scionzier. L'incident est important et très grave.

Parmi les dépositions importantes, il faut citer celle de M. Dupuget, secrétaire de mairie, qui affirme que le maire aurait interdit le cortège si M. Maury n'avait pas insisté.

M. Maury nie.

M. Maurice Jacquet dit que beaucoup de personnes savaient que l'usine serait attaquée le 18. Le témoin est instituteur. Plus tard, une femme lui dit qu'elle savait d'avance le drame. Ses enfants, dont elle ne dit pas le nom, l'avaient embrassée ce jour-là, en disant que peut-être ils ne se reverraient pas.

M. David. — Je proteste.

Ensuite a lieu la déposition de Velliet, ingénieur, qui se trouvait dans l'usine avec les Creteux et qui fut d'abord arrêté, n'apportant rien qu'on ne sache, il dit que Creteux était un homme à ne pas recevoir conseil.

Le lieutenant de dragons de Kiss dit énergiquement que sans le drapeau rouge et les chants révolutionnaires, on ne se serait pas cru en grève.

Quand Mme Henri Creteux, 32 ans, femme de l'accusé, dépose, une vive émotion se produit, tous les Creteux pleurent. Henri semble sur le point de défaillir. Elle confie l'interrogatoire à son mari. Une scène pénible se produit.

L'audience est levée à 6 h. 1/2. L'audience a été très mouvementée. On commente l'incident Andrieux-Briand.

Léon Borde.

DEVANT LE TRIBUNAL DE LA HAYE

Les anciennes Concessions au Japon

La Haye, 21 novembre.

Aujourd'hui à onze heures du matin s'est réuni à la Haye le tribunal arbitral chargé de statuer sur la divergence d'interprétation qui s'est élevée entre le Japon d'une part, et d'autre part, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, au sujet de la stipulation des traités de 1854 et 1856 relative aux baux perpétuels de terrains possédés par les étrangers sur les anciennes concessions au Japon.

Dans cet arbitrage, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne constituent une partie conjointe.

LA GUERRE

Russo-Japonaise

A L'ASSAUT ! — SCENES DE CARNAGE — LA PROCHAINE BATAILLE.

LE SIEGE DE PORT-ARTHUR

Les Assauts japonais

Saint-Petersbourg, 21 novembre.

Le correspondant du *Nori Kraï* décrit ainsi un assaut japonais contre une position russe :

« Les Japonais s'avancèrent rapidement et la distance qui les séparait de la hauteur sur laquelle nous nous trouvions diminuait visiblement.

« Nos troupes surveillaient les mouvements de l'ennemi avec attention et sang-froid. Ils avançaient prudemment sans s'arrêter : « Qu'on ne tire pas sans ordre ! » Tel était le mot d'ordre que répétaient comme un écho les chefs de peloton.

« Un autre commandement est donné, qui se répète sur toute la ligne : « La hausse à douze cents mètres ! » Nos hommes restent sans faire un mouvement, tandis qu'à chaque instant les schrapnells cèdent sur leurs têtes. Les nombres des blessés sont considérables. « Peloton, feu ! » A ce commandement les décharges succèdent aux décharges. Les mitrailleuses tonnent sans discontinuer et la première ligne japonaise hésite. Beaucoup tombent, d'autres se jettent de côté.

« Une autre ligne prend sa place. La fusillade devient terrible, mais la pluie de plomb n'arrête pas les Japonais. Leurs blessés rampent, se relèvent, parcourent en courant une petite distance, puis tombent de nouveau. Quelques-uns, qu'on peut voir, s'agitent dans les dernières convulsions de l'agonie.

« Une troisième ligne vient à la rescousse. Les schrapnells continuent à tirer. Les schrapnells étaient sans interruption sur la tête des Japonais qui, furieux, ne font plus attention aux blessés, ni à leurs cris de douleur : « Peloton, feu ! » Ce commandement se fait entendre sans discontinuer. Les Japonais ont déjà gravi une certaine partie de la hauteur sur laquelle nous nous trouvions.

« Les premières lignes, revenues de leur

hésitation, appellent l'attaque et, de tous les côtés, les Japonais montent à l'assaut. D'en bas arrivent à perte de vue de nouvelles lignes, avançant en bon ordre. Quelques-unes de nos sections tirent sur les Nippons les plus rapprochés, d'autres sur les plus éloignés. Les décharges générales cessent et le feu par section se poursuit avec fureur. Les Japonais, maintenant, ne sont plus qu'à quelques pas. Des coups sont tirés à bout portant. Tous les servants des mitrailleuses sont tués et les mitrailleuses sont envoyées à l'arrière.

« Le bombardement des tranchées à l'aide d'obus commence. Les Japonais sont repoussés. Ils ne peuvent résister à notre feu. Mais, en bas, leur nombre augmente toujours. Alors ils se remettent et reprennent l'attaque. Ils sont terriblement décimés, mais ils sont encore nombreux. Les obus balayent les tranchées. Les blessés sont nombreux et, vers midi, il reste 40 hommes sur 150, qui défilent héroïquement le morceau de terrain confié à leur garde. De tous côtés, les Japonais se pressent en avant. Ils ont déjà fait leur apparition sur la crête, mais ils sont repoussés à la baïonnette.

« L'un d'eux, ivre de rage, les yeux brillants, saute sur la crête en hurlant comme un fou : « Zdrastvoï, Russes ! (Bonjour, Russes) !

« Adieu, Japonais ! » répond un de nos hommes, qui le transperce de sa baïonnette.

« Le malheureux Nippon fait un tour sur lui-même, puis retombe en arrière. La baïonnette est un enfer impossible à décrire. »

EN MANDCHOURIE

Les Combats d'avant-postes

Saint-Petersbourg, 21 novembre.

Les derniers télégrammes reçus de l'état-major de l'armée de Mandchourie semblent confirmer que la bataille est commencée.

C'est pas encore l'engagement général, mais le préluce. Les affaires du 17 et du 18 devant la colline Poutloff, la violente canonnade du 19, le déplacement de forts détachements japonais à l'ouest, la mise en marche sur le front est d'une forte colonne japonaise, les explorations russes du côté de Dapou-Chou à l'extrême gauche de l'armée de Kouroupatine, les petits combats autour des villages de Mamkai et de Tchihia-Dz, sur la rive droite du Houn-Ho, à l'ail droite russe, montrent que les deux adversaires sont devenus très actifs sur tous les points. Avant d'indiquer de l'imminence d'une grande bataille.

On le suppose à Saint-Petersbourg et les télégrammes des agences anglaises prétendent qu'on l'affirme à Tokio. Samedi, de nouveau, à la fin de la journée, un fort détachement japonais occupant une position sur un monticule situé en face de la colline Poutloff s'est avancé sous la protection de l'artillerie. Il est parvenu jusqu'à un village situé à moitié chemin. Découvert par l'artillerie russe, il a été canonné vigoureusement et repoussé avec de nombreuses pertes.

D'autres mouvements offensifs ont été effectués par les Japonais contre la voie ferrée, sur le Cha-Khé, et ont été repoussés. Jusqu'à minuit, la grosse artillerie a cessé de tirer. Dans la matinée d'hier, les forces russes qui sont installées dans le voisinage de Chahou-Pou ont été bombardées par tir indirect, avec des mortiers et des pièces de montagne, les positions japonaises. Duel d'artillerie sans grand résultat.

Les mouvements japonais esquissés à droite et à gauche laissent croire qu'il s'agit de reconnaître les forces des deux ailes des lignes russes. Avant-hier, des éclaireurs du flanc droit russe se sont emparés d'un convoi japonais, avec des couvertures et des vêtements chauds, que les soldats ont aussitôt partagés entre eux, ce qui a été une excellente aubaine.

Toutes ces petites attaques ont préparé les nouvelles troupes qui n'ont pas encore été au feu.

Les positions des deux adversaires sont extrêmement fortes. Le terrain a été repéré de telle sorte que les deux armées hésitent à attaquer, en présence des pertes considérables que subira l'armée assaillante. On a une preuve de la justesse du repérage dans ce fait que les batteries japonaises qui ont nommé la colline Poutloff couvrent la position d'une véritable grêle d'obus. Le tir est réglé de façon parfaite. Les adversaires ont eu le temps, depuis un mois !

Les gélides deviennent de plus en plus intenses. On se sert de tout ce qu'on trouve pour faire du feu. On a pu employer jusqu'ici les parties en bois des maisons chinoises, mais il n'en reste plus. Les mines de charbon de Fou-Chou ont fourni une grande quantité de combustible, depuis que la voie ferrée a été prolongée à l'est de Moukden. Une partie de l'état-major du vice-roi Alexeïeff est arrivée à Moukden. Il a été aussitôt distribué dans les armées de Kouroupatine.

Rapports du Maréchal Oyama

Tokio, 21 novembre.

Le maréchal Oyama a envoyé le rapport suivant :

« Le 18, à l'aube, une force ennemie nous a attaqués près de Sing-Loun-Toun, mais a été repoussée la même jour. L'ennemi près de Chahou-Pou a, depuis le matin, taché de relever notre position en tirant avec des canons de campagne et des mortiers. Ce tir ne nous a causé aucune perte.

« Notre artillerie a tiré sur une force d'infanterie russe concentrée dans le voisinage de Simon-Yanza. L'ennemi s'est dispersé et s'est retiré dans le village. Tous les hameaux sur la rive droite du Chahou et au

sud-est de la rivière ont été brûlés par les Russes.

« Un second rapport du maréchal Oyama dit :

« Comme nous nous sommes aperçus que l'ennemi se retirait à l'est de Moukden, nous avons concentré nos canons sur le feu et l'ont dispersé. La situation, alléurs, est stationnaire. »

L'Attaque de la colline Poutloff

Moukden, 21 novembre.

Après avoir tenté en vain d'occuper le sommet de la colline Poutloff, les Japonais sont retirés à Cheichak et se sont fortifiés sur toute la ligne.

« On dit qu'ils s'étendent sur une ligne peu éloignée de la gauche s'appuyant sur le Ben-Si-Kou.

Le général Linievitch a inspecté ces jours-ci les troupes de quatre corps de mande de Sibirie orientale dont il a le commandement.

Pierre-Marie Jacome, corroyeur. 50 ans. 27. rue
Buzaud. 2 h.

